



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Ma : 13h30 - 17h
Me : 9h - 17h30 sans interruption
Ve : 14h - 18h30

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 07 février 2022

Présents : BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine.

Pouvoir de Amandine DREVON à Pascal GENOUD.

Monsieur Jean-Marc PONCET a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION ACTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention ACTES signée le 07/12/2009 concernant la télétransmission des actes des collectivités territoriales.

A compter du 1^{er} janvier 2022 les documents d'urbanisme devront également être dématérialisés et il est nécessaire de faire évoluer la convention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention ACTES.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération pour les exercices 2017 et suivants.

AVIS SUR L'ARRET DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de Thonon Agglomération a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Thonon Agglomération le 30 novembre 2021.

Le projet a été notifié aux communes membres qui doivent désormais donner un avis. Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade.

CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 20,58/35^e et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet pour permettre la nomination de deux agents par avancement de grade.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal prévu le lundi 07 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Pascal GENOUD

